



CONFÉDÉRATION SUISSE  
BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
**EXPOSÉ D'INVENTION**

Publié le 1<sup>er</sup> juin 1954

Classe 71e

Demande déposée: 18 avril 1952, 17¼ h. — Brevet enregistré: 31 mars 1954.

**BREVET PRINCIPAL**

Ernest Homberger-Rauschenbach ci-devant International Watch Co.,  
Schaffhouse (Suisse).

**Mouvement de montre à remontage automatique.**

L'objet de la présente invention est un mouvement de montre à remontage automatique dans lequel l'arbre du barillet est pivoté dans un pont indépendant sous lequel est  
5 situé le rochet de barillet, aucun point de fixation des autres organes du mécanisme de remontage automatique n'étant situé sur ledit pont indépendant.

Le dessin annexé représente un mouve-  
10 ment de montre constituant une forme d'exécution de l'objet de l'invention et décrit ci-après à titre d'exemple.

La fig. 1 est une vue en plan de ce mou-  
vement.

15 La fig. 2 en est une coupe partielle selon la ligne brisée II—II de la fig. 1.

La masse de remontage 1 du mouvement représenté est pivotée sur un tourillon 2 et entraîne avec elle la came 3 par l'intermé-  
20 diaire de laquelle se fait le remontage. Les mouvements de rotation de la came 3 sont transmis à un rochet auxiliaire 4 du mécanisme de remontage automatique par l'intermédiaire d'une bascule portant deux cliquets  
25 en prise avec le rochet auxiliaire et l'entraînant toujours dans le même sens.

Le tourillon 2 est assujéti à l'extrémité libre d'une languette recourbée 5 solidaire d'un talon massif 6 fixé au bâti du mouve-

ment de la montre au moyen de pieds 7 et  
d'une vis unique 8. Ces derniers éléments sont les seuls éléments de fixation de la masse au mouvement et ont leur point de fixation, comme du reste les autres organes du méca-  
nisme de remontage automatique (vis 9 et  
35 axes 10 de la bascule et du rochet 4), en dehors du pont de barillet 11. Celui-ci est donc indépendant et maintient, par ses deux vis de fixation 12, seulement le barillet 13 et son rochet 14 situé sous ledit pont (fig. 2)  
40 ainsi qu'une lame 15 formant le ressort du cliquet de rochet.

Comme le rochet 14 est placé sous le pont 11, la vis de fixation du rochet est inutile et le pivot 16 de l'arbre de barillet dans le  
45 pont 11 peut être d'un diamètre notablement plus petit que si cet arbre devait supporter le rochet sur le pont 11 et être taraudé pour recevoir la vis de fixation.

Pour faciliter l'enlèvement du pont de  
50 barillet 11, celui-ci est échanuré en 17, conformément au profil de la languette recourbée 5.

**REVENDEICATION:**

Mouvement de montre à remontage auto-  
matique, caractérisé en ce que l'arbre du ba-  
55 rillet est pivoté dans un pont indépendant aucun point de fixation des autres organes sous lequel est situé le rochet de barillet,

du mécanisme de remontage automatique n'étant situé sur ledit pont indépendant.

**SOUS-REVENDEICATION:**

Mouvement selon la revendication, caractérisé en ce que le pont de barillet est échancré conformément au profil d'une languette

recourbée sur laquelle est pivotée la masse de remontage.

**Ernest Homberger-Rauschenbach**  
ci-devant  
**International Watch Co.**

Mandataire: Edmond Lauber, ing. dipl., Genève.

Fig.1.

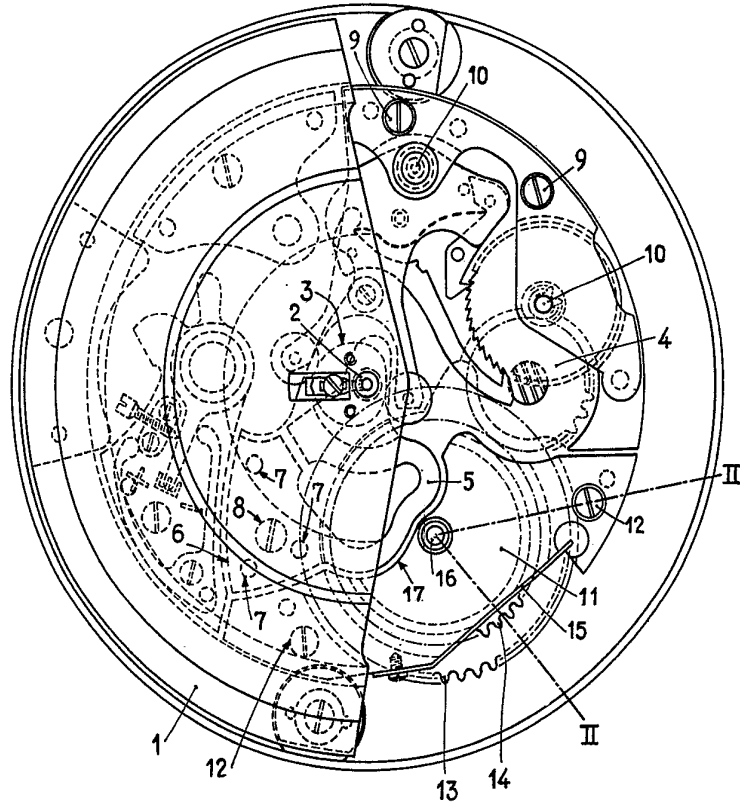


Fig.2.

